

LE GAZETTE de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS... Trimestre... 6 fr. 50... Annuel... 12 fr. 00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION... ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING

ANNONCES... A ROUBAIX, 23, Grande-Rue... A TOURCOING, 12, Rue Desurmont

BULLETIN DU JOUR

Le droit de grève

L'Empire avait inscrit le droit de coalition dans son code, la République vient de le rayer, non par une loi remaniant en vigueur les articles 414, 412 et 415 du Code pénal...

C'est de la condamnation prononcée contre Jaures, la Petite République et la Dépêche (de Toulouse) en faveur de Resseguier...

Resseguier avait trouvé abusive l'intervention du député de Tarn et des journaux renommés dans la grève des verriers de Carmaux...

Il avait donc actionné Jaures, la Petite République et la Dépêche en cent mille francs de dommages-intérêts.

Le Tribunal civil de Toulouse, devant qui l'affaire fut d'abord appelée, débouta Resseguier de ses prétentions...

La Cour de Cassation, vient de se prononcer dans le même sens.

Resseguier gardera donc les quinze mille francs qu'il a déjà reçus, le pourvoi en Cassation n'étant pas suspensif des peines pécuniaires édictées par la Cour.

Grand bien lui fasse!

Mais si Resseguier s'enrichit ainsi, la République n'y gagnera pas en considération devant les travailleurs qui constatent qu'un gouvernement démocratique — ou prétendu tel — est plus dur à leur égard que ne l'est celui de Napoléon III.

La condamnation de Jaures et de nos deux confrères est, en effet, basée sur leur intervention dans le conflit de Carmaux, au profit des ouvriers.

Il est évident — Jaures comme député, la Petite République et la Dépêche, comme organes des revendications légitimes des ouvriers — ils ont osé prétendre et proclamer que M. Resseguier n'était pas le médiateur des patrons.

Critique surprenante, en vérité, et que le bras de Thémis devait châtier...

C'est fait!

Revissons maintenant les conséquences de cette annihilation d'un droit proclamé par la loi impériale du 25 mai 1864.

Elles sont aisément dénombrables : le droit de grève existe, mais il est défendu de s'en servir!

Il suffira, désormais, qu'un patron allègue un abus contre ses ouvriers en grève ou contre ceux qui les défendent, pour que des juges de classe condamnent sans pitié ceux qui auront pris partie contre le patron.

Ainsi, on frappera le militant qui invitera les ouvriers à se solidariser pour la défense de leurs intérêts; on frappera de même le journal qui osera ouvrir une souscription en faveur des victimes de la grève.

Voilà où nous en sommes arrivés après vingt-sept ans de République! Ce n'est pas encore le ponton ou le bague, mais vous voyez que ça viendra... A moins que les salariés, las d'être roulés, bernés, grugés, pillés, volés, ne se décident à établir, d'un bon coup d'épaule, avec une société où la Justice s'exerce d'aussi inhumaine façon, en faveur du Capital contre le Travail, de l'exploiter contre l'exploité.

G. SIAUVE-EVAUST.

INFORMATIONS (Par Service Spécial)

INTÉRIEUR

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DES MINISTRES... Paris, 1er juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin au ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. Méline.

Les ministres ont examiné les affaires courantes et délibéré sur les questions soumises aux Chambres.

VICTOIRE SOCIALISTE A EPERNAY

Le dimanche 20 juin avaient lieu deux élections complémentaires au conseil municipal.

Les candidats du Parti ouvrier, les citoyens Mathis et Philippe Guéris, arrivèrent en tête, sans rival le nombre de suffrages suffisant pour être élus, avec une majorité de 400 voix sur les opportunistes et de 550 voix sur les radicaux.

C'était déjà une belle majorité pour le groupe du Parti ouvrier, qui ne compte que deux années d'existence. Ce fut un triomphe dimanche dernier au scrutin de ballottage; les citoyens Mathis et Guéris ont été élus candidats de la réaction opportuniste-cléricale avec 600 voix de majorité. Quant aux radicaux qui s'étaient présentés, ils ont obtenu un nombre de voix dérisoire. Le parti socialiste compte donc maintenant deux des siens au conseil municipal.

ELECTION LÉGISLATIVE DANS LE JURA

Paris, 1er juillet.

Les électeurs de l'arrondissement de Saint-Clément (Jura) sont convoqués pour le dimanche 3 juillet, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Veillard, élu député.

DOCUMENT ARRIVÉ POUR LE MINISTRE

Paris, 1er juillet.

Nos lecteurs savent que l'armée de Clermont a été récemment décorée d'écus, — châtiment bien qu'il en fut — à pour avoir incité les troupes à se battre sous sa juridiction à résister

ANARCHISTES ET SOCIALISTES

Dans un but facile à comprendre, les anarchistes et les socialistes ont confondu et mélangé avec l'anarchie et d'unir dans une même représentation ceux qui, scientifiquement, prétendent réformer la société actuelle sur des bases nouvelles et ceux qui, par le chaos qui veulent tout démolir et reconstruire.

Les anarchistes sont ceux qui par doctrine s'éloignent le plus du socialisme moderne. En effet, le socialisme vise à la réglementation des rapports sociaux des individus entre eux partant de ce principe que l'homme livré à lui-même est individuellement égoïste et égoïstement égoïste.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme. Il est de notre devoir de répéter exigeamment l'action anarchique digne de marcher avec le conservatisme économique, comme d'ailleurs et surtout profondément malade.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

En résumé, bien qu'ils paraissent avoir un but commun, qui est l'annihilation du sort des masses, le socialisme et l'anarchisme ont des moyens diamétralement opposés dont l'efficacité absolue pour nos théories, paraît rétrograde ou plutôt illusoire pour le socialisme.

LA GRÈVE DU BATIMENT A LYON

Lyon, 1er juillet.

La grève générale des corporations du bâtiment prend une grande extension.

Les charretiers et les voituriers viennent d'entrer dans le mouvement.

On se compte 30.000 travailleurs chômeurs. L'entente est parvenue. Les ouvriers ont assuré.

Une annonce que de nombreuses arrestations ont eu lieu.

LES ACTIONNAIRES DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, 1er juillet.

Un certain M. Thomas, maître de Fontainebleau, vient d'être décoré de la Légion d'honneur.

C'est M. Tardieu, ministre des travaux publics, qui a été chargé de lui remettre cette distinction lors de l'inauguration de la ligne de Montebello.

Paris, 1er juillet.

Un certain M. Thomas, maître de Fontainebleau, vient d'être décoré de la Légion d'honneur.

C'est M. Tardieu, ministre des travaux publics, qui a été chargé de lui remettre cette distinction lors de l'inauguration de la ligne de Montebello.

Paris, 1er juillet.

Un certain M. Thomas, maître de Fontainebleau, vient d'être décoré de la Légion d'honneur.

C'est M. Tardieu, ministre des travaux publics, qui a été chargé de lui remettre cette distinction lors de l'inauguration de la ligne de Montebello.

Paris, 1er juillet.

Un certain M. Thomas, maître de Fontainebleau, vient d'être décoré de la Légion d'honneur.

C'est M. Tardieu, ministre des travaux publics, qui a été chargé de lui remettre cette distinction lors de l'inauguration de la ligne de Montebello.

Paris, 1er juillet.

Un certain M. Thomas, maître de Fontainebleau, vient d'être décoré de la Légion d'honneur.

C'est M. Tardieu, ministre des travaux publics, qui a été chargé de lui remettre cette distinction lors de l'inauguration de la ligne de Montebello.

Paris, 1er juillet.

Un certain M. Thomas, maître de Fontainebleau, vient d'être décoré de la Légion d'honneur.

C'est M. Tardieu, ministre des travaux publics, qui a été chargé de lui remettre cette distinction lors de l'inauguration de la ligne de Montebello.

Paris, 1er juillet.

Un certain M. Thomas, maître de Fontainebleau, vient d'être décoré de la Légion d'honneur.

C'est M. Tardieu, ministre des travaux publics, qui a été chargé de lui remettre cette distinction lors de l'inauguration de la ligne de Montebello.

Paris, 1er juillet.

Un certain M. Thomas, maître de Fontainebleau, vient d'être décoré de la Légion d'honneur.

C'est M. Tardieu, ministre des travaux publics, qui a été chargé de lui remettre cette distinction lors de l'inauguration de la ligne de Montebello.

Paris, 1er juillet.

Un certain M. Thomas, maître de Fontainebleau, vient d'être décoré de la Légion d'honneur.

C'est M. Tardieu, ministre des travaux publics, qui a été chargé de lui remettre cette distinction lors de l'inauguration de la ligne de Montebello.

Paris, 1er juillet.

CONGRES DE LA FEDERATION DES TABACS

Paris, 1er juillet.

L'assemblée s'est prononcée ainsi, sur la question de la retraite.

Retraite de 720 francs au bout de 25 ans de services à 55 ans d'âge pour les hommes et de 540 francs au bout de 25 ans de services et 50 ans d'âge pour les femmes.

Retraite proportionnelle au nombre de services. Les années au-dessus de 25 ans sont comptées à raison de cinquante centimes de plus par année de présence.

Aujourd'hui, le congrès a adopté un ordre du jour demandant l'abrogation d'un règlement antérieur, de manière qu'aucune différence dans les indemnités de secours ne soit faite dans les différences de services et que la journée entière soit attribuée à tout heur.

Le Congrès a donné en outre mandat à la délégation qui se rendra chez le directeur général, de traiter sur la répartition des 211,000 francs votés par le Parlement pour les malades des manufactures, d'une façon équitable pour tous les ouvriers, c'est-à-dire conformément au principe qui a été adopté par le projet Doumer.

On se souvient que dans le projet Doumer, adopté par les congressistes, la somme de 211,000 francs devait être affectée exclusivement aux malades; or, quand cette somme a été votée, elle a été consacrée à la fois aux malades et aux sociétés de secours mutuels des manufactures.

MORALITE DE L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGATIONNISTE

Lodève, 1er juillet.

Le parquet de cette ville vient de donner un mandat d'arrêt contre un frère des congrégationnistes, le sieur Ghinard, en religion frère Jean, incriminé d'attentes à la pudeur sur la personne de ses élèves.

On se souvient que dans le projet Doumer, adopté par les congressistes, la somme de 211,000 francs devait être affectée exclusivement aux malades; or, quand cette somme a été votée, elle a été consacrée à la fois aux malades et aux sociétés de secours mutuels des manufactures.

MORALITE DE L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGATIONNISTE

Lodève, 1er juillet.

Le parquet de cette ville vient de donner un mandat d'arrêt contre un frère des congrégationnistes, le sieur Ghinard, en religion frère Jean, incriminé d'attentes à la pudeur sur la personne de ses élèves.

On se souvient que dans le projet Doumer, adopté par les congressistes, la somme de 211,000 francs devait être affectée exclusivement aux malades; or, quand cette somme a été votée, elle a été consacrée à la fois aux malades et aux sociétés de secours mutuels des manufactures.

MORALITE DE L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGATIONNISTE

Lodève, 1er juillet.

Le parquet de cette ville vient de donner un mandat d'arrêt contre un frère des congrégationnistes, le sieur Ghinard, en religion frère Jean, incriminé d'attentes à la pudeur sur la personne de ses élèves.

On se souvient que dans le projet Doumer, adopté par les congressistes, la somme de 211,000 francs devait être affectée exclusivement aux malades; or, quand cette somme a été votée, elle a été consacrée à la fois aux malades et aux sociétés de secours mutuels des manufactures.

MORALITE DE L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGATIONNISTE

Lodève, 1er juillet.

Le parquet de cette ville vient de donner un mandat d'arrêt contre un frère des congrégationnistes, le sieur Ghinard, en religion frère Jean, incriminé d'attentes à la pudeur sur la personne de ses élèves.

On se souvient que dans le projet Doumer, adopté par les congressistes, la somme de 211,000 francs devait être affectée exclusivement aux malades; or, quand cette somme a été votée, elle a été consacrée à la fois aux malades et aux sociétés de secours mutuels des manufactures.

MORALITE DE L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGATIONNISTE

Lodève, 1er juillet.

Le parquet de cette ville vient de donner un mandat d'arrêt contre un frère des congrégationnistes, le sieur Ghinard, en religion frère Jean, incriminé d'attentes à la pudeur sur la personne de ses élèves.

On se souvient que dans le projet Doumer, adopté par les congressistes, la somme de 211,000 francs devait être affectée exclusivement aux malades; or, quand cette somme a été votée, elle a été consacrée à la fois aux malades et aux sociétés de secours mutuels des manufactures.

MORALITE DE L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGATIONNISTE

Lodève, 1er juillet.

Le parquet de cette ville vient de donner un mandat d'arrêt contre un frère des congrégationnistes, le sieur Ghinard, en religion frère Jean, incriminé d'attentes à la pudeur sur la personne de ses élèves.

On se souvient que dans le projet Doumer, adopté par les congressistes, la somme de 211,000 francs devait être affectée exclusivement aux malades; or, quand cette somme a été votée, elle a été consacrée à la fois aux malades et aux sociétés de secours mutuels des manufactures.

MORALITE DE L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGATIONNISTE

Lodève, 1er juillet.

Le parquet de cette ville vient de donner un mandat d'arrêt contre un frère des congrégationnistes, le sieur Ghinard, en religion frère Jean, incriminé d'attentes à la pudeur sur la personne de ses élèves.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 1er juillet.

Vive animation dans les couloirs où l'on s'entretient du vote émis hier par la commission du Panama et tendant à la remise immédiate des dossiers, même ceux de l'instruction en cours.

Le secret est gardé sur la décision prise à ce sujet, ce matin, par le Conseil des ministres. On sera fixé sur cette décision dans le courant de la soirée.

La Chambre va reprendre la discussion sur la Banque de France.

La commission de l'armée

Le ministre de la guerre sur le service militaire des jeunes Français établis à l'étranger.

Beaucoup de ceux-ci se sont naturalisés dans les pays où ils sont pour échapper à l'obligation du service militaire.

Poursuites contre Cl. Hugues

La commission chargée d'examiner la demande de poursuites formulée par M. Saint-Martin contre M. Cl. Hugues, se compose de MM. Bascou, Frébault, Hourcade, Vende, Portet, Pradhomme, Favette, Chauvin, Fern. Bourrot, Bertrand, Garmad et Royer. Elle est, à l'unanimité, hostile aux poursuites.

La Commission du Panama

M. Darlan consent, par lettre, à livrer les instructions closes et la moitié de l'instruction actuelle, c'est-à-dire tout, sauf la partie de cette dernière instruction se rapportant aux recherches actuelles de M. Le Poittevin.

M. Méline assistait à l'entrevue Darlan-Vallé. M. Vallé déclare dans les couloirs qu'il n'est pas satisfait et qu'il est probable qu'un incident sera soulevé à la tribune.

La commission s'est réunie dans le cours de la séance.

M. Vallé, président, a fait connaître que le garde des Sceaux, après une conférence avec le Procureur général, a informé par lettre la commission qu'il communiquerait les procédures closes des affaires de la Haute-Savoie.

Il a demandé à la commission le secret absolu sur les communications.

M. Guyot-Dessaigne voudrait que la commission demandât au garde des Sceaux d'attendre M. Le Poittevin.

MM. Rouanet et Blanc appuient la motion qui est adoptée à l'unanimité.

La commission fixe l'audition à demain et se sépare à 6 heures.

LA SÉANCE

Présidence de M. Brisson, président.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

PROJETS DIVERS

La Chambre adopte un projet autorisant le Pas-de-Calais à imposer et percevoir l'impôt d'assistance des vieillards infirmes et incurables indigents et un projet portant prorogation d'une surtaxe à l'octroi de Boumies.

La Chambre prend en considération une proposition de loi de M. Guillemin et Breton portant attribution à la loi du 22 juillet 1896 en vue de la protection des pigeons voyageurs.

LA BANQUE DE FRANCE

La Chambre reprend la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France.

M. Méline défend un amendement ayant pour objet de substituer la Banque de France à la Banque d'Algérie.

Après explications de M. Cocheret, il retire son amendement.

Les articles 10 et 11 sont adoptés.

M. Maury propose un article additionnel aux termes duquel la Banque de France rembourserait au public les billets de la Banque d'Algérie.

M. Cocheret. Ce serait mettre à la charge de la Banque de France la totalité des frais de change.